



Mémo aides apprentis



RESTAURATION

- Possibilité de se restaurer le midi au self municipal (situé à 200m) au prix de 3,30€.



LOGEMENT

- [L'AIDE MOBILI-JEUNE®](#) est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10€ et 100€ maximum) chaque mois et pendant 1 an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- [L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT](#) aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer). Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

Calculer vos droits avec le [Simulateur CAF \(éligibilité et montants\)](#)



AIDE AU PERMIS B DE 500 €

Conditions cumulatives :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Etre engagé dans la préparation des épreuves du permis B



AIDE AU 1er EQUIPEMENT

Conformément à *l'article D. 6332-83 du Code du travail*, l'OPCO prend en charge, dès lors qu'ils sont financés par les CFA, les frais de premier équipement pédagogique nécessaires à l'exécution de la formation et dans la limite d'un plafond maximal de 500 €.



UNE FORMATION FINANÇÉE PAR LES OPCOS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le financement des contrats d'apprentissage est confié aux Opérateurs de compétences (OPCO), dont le niveau de prise en charge est fixé par les branches professionnelles.



LES AIDES DE LA RÉGION SUD



Pass Santé Jeunes



La Région Sud vous accompagne dans votre parcours de santé. Le Pass Santé Jeunes vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.

Depuis la rentrée 2023, le pass est entièrement dématérialisé ! Vous pourrez utiliser les 12 e-coupons depuis l'application Pass Santé Jeunes Région Sud.

La Région s'engage et vous facilite également l'accès à la vaccination contre le papillomavirus. Consultez le [site de la Région](#) pour de plus amples informations.

Informations au 04 88 73 80 00 ou par mail pass-sante@info-maregionsud.fr

Public :

- ▶ Moins de 26 ans
- ▶ Accès gratuit à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé

Pass Sud Montagne



La Région Sud accompagne les jeunes dans leur pratique sportive grâce au **PASS SUD MONTAGNE**, qui permet aux lycéennes et lycéens scolarisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur de bénéficier d'une aide individuelle de 100€ par an, pour pratiquer des activités sportives et de loisirs de montagne, d'été et d'hiver.

Consultez le site [Pass Sud Montagne](#) pour de plus amples informations.

Pour toute question sur le fonctionnement du Pass Sud Montagne :

Veuillez contacter **Allô Région Sud** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, par téléphone au **04 91 57 57 57**

PASS ZOU ! Études



Avec le **PASS ZOU !** Etudes, les scolaires, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves des formations sanitaires et sociales et volontaires du service civique, âgés de 3 à 25 ans inclus, scolarisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier d'un abonnement de transport unique pour circuler à volonté sur les bus et trains du réseau régional ZOU !

Informations au 04 86 88 50 50 ou zou.maregionsud

Public :

- ▶ Jusqu'à 25 ans
- ▶ S'inscrire en ligne
- ▶ Contenu : bus et trains illimités en Région Sud. Trajets du quotidien et déplacements de loisirs.
- ▶ Abonnement 90 € / an - valable du 1er septembre au 31 août.
- ▶ Demi-tarif à 45€/an pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800€/mois, et pour les familles nombreuses à partir du 3e enfant titulaire d'un PASS ZOU ! Études.)

Maj – janvier 2026